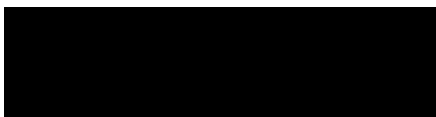


Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 septembre 2023




**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.199**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 11 août dernier, visant à obtenir le nombre de ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) sous la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant* (LRR) par nombre d'usagers pour les années 2019 à 2022. Plus précisément, ne pas inclure les RI sous la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) et séparer les RI-RTF enfance et adulte.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j.